

# *Les cahiers d'Ac.Sé*

Septembre 2017

## La traite nigériane en France : évolution du phénomène et des pratiques professionnelles

Actes du 27<sup>ème</sup> séminaire Ac.Sé  
Paris, 15 mai 2017

# Sommaire

---

LE ROLE DU PARQUET DANS LA POURSUITE DES RESEAUX CRIMINELS NIGERIANS.....	3
JULIE COLIN, VICE-PROCUREUR – SECTION C2/JIRS, PARQUET DE PARIS	
LE CAS PARTICULIER DE LA PROTECTION DES VICTIMES MINEURES.....	8
LAËTITIA DHERVILLY, VICE-PROCUREUR - CHEF DE LA SECTION DES MINEURS, PARQUET DE PARIS	
LA MEDIATION CULTURELLE DANS L'IDENTIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES NIGERIANES VICTIMES DE TRAITE.....	12
CELINE BRESSIEUX, COORDINATRICE, LES LUCIOLES, ASSOCIATION ALC	
PATRICIA KOUAKOU, MEDIATRICE CULTURELLE, LES LUCIOLES, ASSOCIATION ALC	
« VICTORIA'S VOICE # LA CONFIANCE ».....	20
KIM, CAROLINE ET PINK, AUTEURES DU PREMIER NUMERO DE « VICTORIA'S VOICE »	

# Le rôle du Parquet dans la poursuite des réseaux criminels nigérians

*Julie COLIN, Vice-Procureur – Section C2/JIRS<sup>1</sup>, Parquet de PARIS.*

---

## Introduction

Le travail du Parquet démarre à la suite d'une plainte ou d'un renseignement, qui nous permet d'ouvrir un dossier.

La Justice poursuit les auteurs, mais depuis quelques années nous avons changé de perspective et avons décidé de prendre davantage en compte l'intérêt de la victime, dans tout le processus judiciaire. Ainsi nous avons décidé d'aller sur le terrain **à la rencontre des associations**, vous qui connaissez les personnes, afin de mieux retranscrire la vie et la souffrance de chaque personne. Sans le maillage associatif, la Justice serait assez impuissante, car déposer plainte contre un réseau de traite nigériane implique également la protection de la victime, l'accompagner, ne pas l'abandonner.

Ainsi, c'est intéressant pour nous, le parquet, de rencontrer les associations, car vous êtes à l'origine des dossiers qui arrivent au Parquet.

**Le Parquet a un rôle en termes de politique pénale** ; de ce fait il impulse un dynamisme, une priorité sur les thématiques. Cette impulsion vient de l'Etat et d'un Procureur au sein de chaque juridiction.

**La lutte contre la traite des êtres humains et contre le proxénétisme nigérian est une priorité du Parquet de Paris que je représente.**

Pour cela, au sein du Parquet de Paris nous avons mis en place **un référent traite des êtres humains** (moi en l'occurrence), une personne identifiée qui est l'interlocuteur des personnes extérieures, notamment des associations. Et je vous invite à vous renseigner au niveau de vos Parquets respectifs si vous pouvez avoir un interlocuteur unique.

L'interlocuteur avec la société est au Parquet, pas à l'instruction. Le juge d'instruction suit son dossier mais ce n'est pas lui ou elle qui définit une politique pénale.

Du fait que la lutte contre la traite est une priorité du Parquet de Paris, nous avons également mis en place un tableau de suivi spécifique pour les affaires de traite des êtres humains et un autre, en concertation avec la section « mineurs », pour les victimes mineures victimes de traite des êtres humains.

Prioriser signifie que nous avons pris contact avec des interlocuteurs extérieurs, au niveau national et international.

Le proxénétisme nigérian est un crime grave, il relève de la grande criminalité, il génère énormément d'argent, et surtout il génère énormément de souffrance, donc il faut mettre les moyens pour lutter contre ce phénomène. Le rôle du Parquet est de rassembler tous les acteurs et favoriser la communication entre les différents intervenants.

---

<sup>1</sup> Juridiction Inter-Régionale Spécialisée

Il est primordial d'identifier des services enquêteurs, spécialisés sur les réseaux nigérians. A Paris nous travaillons avec la Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP) et avec l'Office central de lutte contre la traite des êtres humains (OCRTEH). Concrètement, nous organisons des réunions avec eux, nous définissons des objectifs, nous essayons de monter des dossiers...

**Le proxénétisme nigérian** s'organise autour de grands réseaux criminels qui vont chercher principalement dans l'Etat d'Edo, et plus particulièrement dans la ville de Benin City, des femmes et des jeunes filles. Ils les font venir en Europe, par le biais des filières de l'immigration irrégulière. Actuellement les jeunes femmes rejoignent l'Europe par bateau en passant par l'Italie, dans des conditions épouvantables. De Lampedusa, les réseaux criminels les font remonter vers les autres pays européens, et donc aussi en France. Quand elles arrivent à Paris, deux jours après elles sont mises à la prostitution. Est-ce qu'elles sont au courant avant de partir qu'elles vont devoir se prostituer ? Certaines pensaient être coiffeuses, d'autres viennent en sachant ce qui va se passer. Une des spécificités du proxénétisme nigérian est représentée par la pratique du juju, qui permet de créer un lien de dépendance avec la « madam ». Le rituel est célébré au Temple Ayelala avant leur départ et elles s'engagent à obéir à la « madam » et à lui rembourser une dette sous peine de mort ou de maladies.

Il y a quelques années, à la découverte de ce contentieux, les histoires de sorcelleries paraissaient absurdes à nos enquêteurs ici en France. Mais il faut savoir changer de point de vue et accepter que dans leur esprit cela est extrêmement fort et présent. L'analyse de ce lien de dépendance apportée par les associations a été très importante pour pouvoir, à l'heure actuelle, avoir des résultats positifs pour permettre à la victime de sortir de cette situation et pour lui permettre de déposer plainte, sans avoir peur du juju.

## Le rôle du Parquet et les différentes phases de son intervention

### L'enquête préliminaire

Le Parquet reçoit la plainte d'une victime, à la suite de laquelle il mène une enquête préliminaire. Il est important de souligner que lorsque la victime dénonce des personnes, nous n'allons pas interroger ces dernières uniquement sur la base du dépôt de plainte, autrement cela serait la parole de la victime contre la parole du et des mis en cause.

Le Parquet monte le dossier et, au moment de l'interpellation, ce dossier doit être solide afin qu'il débouche sur des incarcérations, des mises en examens, d'où le temps qui s'écoule entre le moment où la victime dépose plainte et l'interpellation des mis en cause.

Nous travaillons généralement par le biais des écoutes téléphoniques, des surveillances, ainsi que par le biais de la recherche de nouvelles victimes. Nous essayons d'identifier la structure du réseau, sa localisation, l'argent...

En agissant trop vite nous pourrions interroger uniquement la « madam » ; en prenant du temps nous visons à remonter le réseau pour atteindre les têtes de réseau.

Pendant ce temps, nous sommes « cachés ». Le travail des écoutes téléphoniques est très long, car les écoutes doivent être traduites. Pendant la phase de montage du dossier, le service enquêteur appelle régulièrement le Parquet pour l'informer des évolutions de l'enquête.

Cette phase peut durer une moyenne de 4 à 6 mois, nous pouvons accélérer la procédure si la victime subit des pressions : dans ce cas il faut interroger et protéger la victime.

## La phase d'interpellation

A la suite de l'enquête préliminaire, nous identifions des mis en cause. Il s'agit généralement d'une structure avec plusieurs « *madams* ». Des membres de réseaux criminels nigérians qui trouvent leur origine dans les confréries nigérianes des années 70 et qui se sont développées par la suite sur une structure mafieuse apparaissent également à la marge des réseaux de traite nigériane. Il s'agit des « *Blue berrets* », des « *Hight confraternity* »... il sont souvent les compagnons des « *madams* ». Ils gèrent l'arrivée des jeunes femmes en Europe et ils sont souvent en conflits entre eux, au Nigeria. Ce sont des mafias très dures. Les hommes qui gravitent autour des madams appartiennent à ces mafias.

A ce stade et de concert avec le service enquêteur, nous décidons de démarrer les interpellations de l'ensemble des mis en cause.

Comme il s'agit de dossiers complexes, nous allons ouvrir une information, c'est-à-dire que nous allons **saisir un juge d'instruction**. A la fin de la garde à vue les gens sont déférés, c'est-à-dire amenées au Palais de Justice, en vue de leur mise en examen par un juge d'instruction, qui devient le directeur du dossier.

## La phase de l'instruction

Le juge d'instruction va suivre le dossier, c'est la **phase de l'instruction**. C'est à ce moment que se pose la question de la détention provisoire. Le parquet est présent, car après la mise en examen devant le juge d'instruction, s'en suit un débat devant le Juge des Libertés et de la Détenion avec l'avocat et le mis en examen pour décider si le mis en examen va être en détention ou non. A Paris, pour les réseaux nigérians, le **Parquet demande systématiquement la détention** au motif principal de risque de fuite, mais aussi face au risque de pressions exercées sur les victimes.

Les mis en cause sont principalement des femmes et, d'un premier retour d'expérience, des femmes qui n'ont pas de casier judiciaire et qui ont des enfants. En dépit de ces circonstances elles sont incarcérées. **A Paris en ce moment nous avons 50 dossiers (essentiellement des réseaux nigérians) et 80 détenus dont 60 femmes**. Ce qui est très rare. Le Juge des Libertés et de la Détenion a compris la gravité de ce fait. Quand les « *madams* » sont mises en examen elles affirment ne pas gérer la prostitution, elles disent qu'elles hébergent des jeunes femmes, qu'elles les aident, et qu'elles-mêmes se prostituent. Elles essayent ainsi de se faire passer pour des personnes faibles. Mais cela ne marche pas.

Les critères de la détention provisoire sont définis à l'article 144 du code de procédure pénale. Ces critères portent entre autres sur le fait de savoir si la personne a un domicile, s'il y a un risque de fuite... après un an de détention provisoire, nous avons de moins en moins de critères permettant de la renouveler. Le fait que la personne soit libérée ne veut pas dire qu'elle est innocente ou qu'elle ne va pas être condamnée par la suite. Mais le dossier d'instruction est long : cela peut prendre un an et demi, voire deux ans avant d'arriver à l'audience. Il faut mener les interrogatoires, les confrontations, il faut prévoir les expertises, il y a les éléments de la défense...

Parfois nous devons procéder à une libération et à un **contrôle judiciaire**.

Pendant le contrôle judiciaire si des pressions sont exercées sur la victime, alors que systématiquement le mis en cause a l'interdiction de rentrer en contact avec elle, il est impératif de prévenir le Parquet et nous révoquons immédiatement le contrôle judiciaire. L'entrée en lien avec la victime n'est pas forcément physique, cela peut se passer par téléphone, par chat, par email, par le biais d'un tiers.

Les mis en examens ont accès à la procédure par le biais de leur avocat. Lorsque nous allons interpeller, les mis en cause apprennent qui a déposé plainte contre eux. C'est la phase où nous nous révélons. Cette phase est critique pour les victimes : elles peuvent être visées par des pressions. Si tel est le cas, il est important de nous le signaler pour que nous puissions réagir.

### La phase d'audience

Quand le juge d'instruction a terminé l'instruction, il envoie le dossier au Parquet. Le dossier donc nous revient et nous allons faire **un réquisitoire définitif** qui est une synthèse de l'ensemble des faits, des réquisitions de renvoi. Il y a des délais à respecter. Le dossier va repartir vers le Juge d'instruction, qui va prendre une **ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel** (cela peut être aussi devant les Assises) et nous arrivons à l'audience.

Les délais sont longs et mal compris par les victimes ; mais c'est un processus aussi pour les auteurs qui sont interrogés, qui doivent se défendre...

Pendant la phase d'audience le Parquet est présent. Le parquetier qui était présent au début de la procédure sera présent tout au long de la procédure. A l'audience, le parquet requiert des peines.

Nous essayons d'être attentifs à la présence de la victime à l'audience.

### Se porter partie civile

Durant la phase de l'instruction la victime peut se constituer partie civile ; il est important de l'informer qu'elle peut avoir un avocat, elle a droit d'être présente, elle a droit à demander des actes. Par le biais de son avocat elle peut être actrice dans le cadre de l'instruction.

De plus en plus de victimes acceptent de témoigner et ce grâce au travail des associations de terrain. Oser déposer plainte dans une affaire de traite nigériane c'est oser casser un lien extrêmement fort, car basé sur des croyances. Pour qu'elles osent porter plainte et casser le lien, il faut qu'il y ait eu un travail au préalable et il faut leur proposer un autre lien.

J'utilise le terme victime car c'est un terme juridique, mais elles sont très courageuses dans ce qu'elles décident d'entreprendre.

Ce lien et ce travail d'accompagnement ne doit pas se limiter au dépôt de plainte. En effet, il est important de leur expliquer **l'utilité de se porter partie civile**. Le fait de se porter partie civile permet à la victime, par le biais de son avocat, d'avoir accès au dossier et de faire des demandes d'actes. Cela veut dire être acteur et pas seulement victime ! L'importance d'être partie civile et de participer à l'audience est souvent majeure.

La victime peut se constituer partie civile même à l'audience, elle peut se constituer elle-même sans l'intermédiaire de l'avocat. Il est important donc que la victime soit présente à l'audience ou qu'elle soit représentée par son avocat.

## L'évolution du phénomène du proxénétisme nigérian

Nous constatons **une augmentation du phénomène de la traite nigériane**. Actuellement nous avons 50 dossiers en cours de proxénétisme nigérian, dont 40 à Paris, avec 80 détenus, dont la plupart sont des « madams ». Pour autant, sur le terrain nous constatons un renouvellement continu et permanent des victimes.

Nous constatons également un **accroissement de la présence des mineurs** et de plus en plus jeunes. Par répercussion les « **madams** » sont de plus en plus jeunes, c'est-à-dire que le basculement de victimes à bourreaux et à « **madams** » est plus rapide. Dans les dossiers concernant des victimes majeures, les « **madams** » ont une moyenne d'âge de 30 ans ; dans les dossiers récents concernant des victimes mineures, les « **madams** » ont environ 22 ans. Elles se prostituent, elles ont une dette à rembourser, mais elles font venir une autre fille qui va se prostituer pour elles.

**Les frontières entre victimes et auteurs deviennent alors floues** et leur identification complexe.

Nous constatons que les **réseaux criminels savent bien s'adapter**. Il y a deux ans, nous avions des dossiers construits à partir d'écoutes téléphoniques... actuellement, nous pouvons penser que les réseaux vont de **moins en moins utiliser les téléphones**, en préférant d'autres moyens de communication plus difficiles à contrôler, comme whatsapp par exemple.

Nous pouvons imaginer aussi que les réseaux vont se rabattre davantage sur la prostitution en appartements.

Nous constatons l'extrême **mobilité des réseaux** et leur portée internationale.

La coopération avec les associations nous permet de réussir à **casser les liens entre les jeunes femmes et les réseaux** et de les sortir de la prostitution. Cependant, par rapport à d'autres réseaux de traite, par exemple les réseaux roumains, les échecs sont nombreux, car il s'agit de liens familiaux et les casser est plus difficile.

Sur le volet répressif, nous constatons que les **peines sont conséquentes** : entre 8 et 10 ans d'emprisonnement. En effet, le Tribunal prend conscience de la gravité de ce phénomène.

En termes de pistes de travail, nous devons nous concentrer sur **le développement de la coopération internationale** et européenne en particulier. Nous savons que les victimes en France sont d'abord passées par d'autres pays européens où elles ont déjà été en situation d'exploitation. Donc, plus nous travaillons en coopération avec les autres pays européens, plus nous pouvons viser les membres des réseaux les plus importants.

La grande faiblesse dans le travail sur la traite nigériane est représentée par **les menaces sur les familles au Nigeria** : les représailles et les pressions, les meurtres. Le temple Ayelala exerce des pressions sur la fille ici mais aussi sur la famille au Nigeria. Nous avons ces informations à partir des éléments recueillis par le biais des écoutes téléphoniques.

L'autre échec au Nigeria est représenté par **le patrimoine** : tout l'argent est investi au Nigeria, rien n'est investi en France. La criminalité organisée ne fonctionne que parce qu'il y a un gain d'argent. Les multiples incarcérations ne vont pas arrêter le phénomène, si nous n'arrivons pas à nous attaquer aux biens criminels.

Mais, au Nigeria nous n'avons pas d'interlocuteurs pour le moment. Nous devons faire attention aux risques de corruption des autorités. De plus, nous avons deux systèmes judiciaires et deux systèmes étatiques différents, donc nous devons avancer avec précaution. Cela n'est pas aussi simple que dans l'espace européen.

## Le cas particulier de la protection des victimes mineures

*Laëtitia DHERVILLY, Vice-Procureur - Chef de la Section des Mineurs, Parquet de Paris.*

---

Le phénomène de la traite nigérian a évolué au fil des années et par conséquent notre travail de détection et de protection des victimes, mineures, a évolué aussi.

Il y a dix ans le nombre de victimes, qu'elles soient nigérianes ou d'autres nationalités, qu'elles soient mineures ou majeures était comptabilisé uniquement à la suite d'un dépôt de plainte. Ce qui donnait peu de résultats et une très mauvaise compréhension du phénomène.

### La coopération en vue d'identifier et protéger les victimes mineures

Lorsque je suis arrivée au Parquet des mineurs de Paris, je me suis fixée **deux objectifs : identifier les victimes mineures et les mettre à l'abri.**

Dans cette action nous avons travaillé en coopération avec d'autres acteurs. En particulier, nous avons une **convention avec la Miprof** qui nous permet de financer la mise à l'abri des victimes, dans le cadre d'un projet pilote sur la question.

Notre logique de travail est celle de travailler en synergie et en coopération. **Un procureur des mineurs a toujours une double casquette** : le traitement des mineurs auteurs et le traitement de la protection de l'enfance. Même les mineurs délinquants doivent avant tout être considérés comme des victimes, c'est la loi qui l'impose : victime d'un système, d'une éducation, d'une culture...

Le prisme de la traite des êtres humains remplit totalement nos missions de la protection de l'enfance.

Pour les victimes de traite nigérianes mineures, sans le travail en coopération avec les associations, les PJJ, l'éducation nationale, l'ASE... nous ne pouvons pas savoir s'il y a de l'enfance en danger.

### Il faut travailler la détection ainsi que les modalités de signalement au Parquet des Mineurs.

Nous avons décidé de nous déconnecter du système utilisé jusqu'à présent, c'est-à-dire de ne plus attendre la plainte, ni l'enquête judiciaire. Nous avons décidé de **mettre en place le système de la protection de l'enfance pour les victimes mineures indépendamment du démarrage d'une enquête auprès des services spécialisés**. En effet, la protection de l'enfance ne peut pas attendre le déroulement des procédures judiciaires, qui sont généralement longues. La réaction dans le cadre de la protection de l'enfance doit être immédiate, et cela est d'autant plus vrai dans le cadre de la traite nigériane.

Depuis 2015, nous avons une cinquantaine de mineures nigérianes identifiées à Paris et placées : cela est un succès. **Je pense qu'il faut partager l'expérience menée, qui ne doit pas se limiter à Paris.**

## L'action expérimentale mise en place à Paris

La détection a démarré dans l'été 2015, lorsque le réseau associatif parisien, qui travaille avec les prostituées et pas uniquement avec les nigérianes, adresse au Procureur de Paris une lettre ouverte d'alerte sur l'afflux massif de victimes mineures nigérianes. L'association Les Amis du Bus des Femmes nous informe que même certaines *mamas* demandent de faire quelque chose, car il s'agit d'enfants de 12 ans.

A partir de ce signal d'alerte, nous avons dû envisager de travailler autrement. Si nous nous servons des associations pour avoir des signalements pour la protection de l'enfance ou pour l'enquête, **nous ne devons pas pour autant vous mettre en danger, par rapport à votre travail de confiance.** La confiance est la clé de voûte de notre travail en commun. Si le parquet des mineurs vous fait apparaître comme les auteurs d'un signalement, y compris sur le volet de la protection de l'enfance (moins risqué que celui de l'enquête pénale avec l'interpellation des auteurs), cela peut vous mettre en porte à faux par rapport à votre premier contact avec les victimes, lorsque vous les rencontrez dans la rue.

Vous êtes les premiers acteurs qui permettent d'établir un lien de confiance avec la victime, pour qu'elle accepte sa minorité. L'acceptation de la minorité de la part de la victime est la première étape de la protection et nous sommes bien loin de l'acceptation du statut de victime de traite qui arrivera après une phase très longue.

Je pense qu'il soit important de **réduire tous les obstacles à la déclaration de la minorité.** Pendant longtemps la déclaration de minorité se basait sur l'expertise d'âge osseux demandée par le procureur des mineurs. Cette expertise se base sur un référentiel des années 60 sur une population de type caucasienne et elle n'est donc pas adaptée aux jeunes filles nigériaines, ainsi la moitié des jeunes filles, voire davantage, revenaient en majorité et judiciairement il était difficile de lutter contre cette expertise médicale objective.

**Nous avons décidé de rompre avec cette culture juridique, de ne plus requérir d'âge osseux et de faire confiance à un signalement en provenance des associations avec qui nous travaillons en réseau.** Le signalement des mineurs au procureur se fait par le biais de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). **Nous avons créé un système de signalement *ad hoc* sur la prostitution nigériane.**

En effet, dans notre équipe, nous travaillons 24 heures/24, et nous recevons entre 10 et 15 signalements urgents par jour, au-delà de la prostitution nigériane.

Nous avons donc décidé de sortir les jeunes filles nigériaines des mesures de droit commun de la protection de l'enfance, donc du système de la CRIP, et de les insérer dans un système plus cohérent.

**Une fois qu'elles sont détectées par une association, elles rentrent dans le cadre du système de protection des mineurs non accompagnés (MNA).** En effet, si toutes les jeunes filles nigériaines mineures ne sont pas prostituées et victimes de traite, en revanche elles ont le label de mineures non accompagnées, car elles sont effectivement isolées et doivent rentrer dans le système des flux migratoires, extrêmement complexe pour nos institutions tant au niveau politique, qu'au niveau financier.

En tant que « MNA », elles devraient être envoyées à l'extérieur de Paris, dans le cadre de la répartition nationale. L'éloignement peut être positif dans l'objectif de les soustraire du réseau criminel mais cela perd de cohérence dans le suivi et le lien que je dois maintenir avec l'enquête pénale.

Nous avons alors trouvé un système mixte.

**Nous avons une boîte email dédiée à ces signalements.** Les signalements faits par emails arrivent directement au Procureur des mineurs ; suite à ce signalement, nous décidons le placement des mineurs. En effet le Procureur des mineurs a le pouvoir de prendre une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), pendant huit jours, avant de saisir un Juge pour enfants. Nous sommes donc seuls à apprécier la pertinence de vos signalements et nous sommes libre de vous faire confiance. Ainsi, si nous faisons suffisamment confiance à une association, celle-ci nous signale une personne, indépendamment de sa réelle identité, qui se dit mineure ou que l'association considère mineure, sur la base de son évaluation (physique, comportement, attitude, etc.) et **nous prenons une OPP, avec le label « victime de traite des êtres humains ».**

Après l'identification de la mineure, son signalement au Procureur et l'OPP, **nous activons le réseau MNA de l'aide sociale à l'enfance**, nous activons aussi la cellule de répartition nationale. Je précise que je veux **saisir un Juge des enfants parisien**. A Paris trois juges des enfants sont spécialisés sur les questions de la traite des êtres humains.

La mineure est placée en foyer. Nous avons rapidement remarqué que les foyers parisiens représentaient un risque car ils peuvent être vite repérés par les criminels. Nous avons alors travaillé en coopération avec la **Miprof sur un projet qui a permis de financer l'éloignement des mineures du territoire parisien**. L'aide sociale à l'enfance nous propose actuellement douze lieux d'accueil spécifiques éloignés de la région parisienne. Il a été nécessaire aussi **de former les travailleurs sociaux**, à la question de la traite des êtres humains, à la culture et à la langue nigériane... ce qui est fait par les associations.

**Le système avait été initialement prévu pour 5 jeunes filles. Actuellement 50 jeunes en ont bénéficié.** Nous nous sommes donc retrouvés très vite face à la saturation de nos structures.

Si au départ l'éloignement de Paris se faisait en 24 heures, maintenant les jeunes doivent attendre sur Paris quelques jours voire quelques semaines. Dans l'attente elles sont prises en charge par le foyer d'urgence de Paris. C'est la phase la plus critique.

Dans le travail de protection et prise en charge, le travail avec les pairs est essentiel. Lorsque le placement dans un foyer est envisagé, une attention particulière est accordée au fait de savoir s'il y a déjà une jeune nigériane accueillie sur le même lieu, qui aurait déjà confiance dans l'institution et qui pourrait, de ce fait, aider la nouvelle arrivée. Ou au contraire de ne pas placer une jeune si celle qui est déjà dans les lieux est encore trop fragile. Ce sont des détails très importants pour la mise à l'abri. C'est du cas par cas et du sur-mesure, qui sort complètement du droit commun.

Donc les jeunes filles, après quelques jours sur Paris, sont transférées en foyer ou en famille d'accueil à l'extérieur. Le Juge des enfants est informé de la situation.

**En droit commun la loi prévoit un travail avec la famille d'origine** de l'enfant pour travailler un éventuel retour. Dans le cas des victimes de traite nigériane mineures cela ne peut être possible. Nous imposons aux mineures nigérianes la rupture du lien avec la famille d'origine. Cette rupture n'est pas simple, il y a des allers-retours, certaines jeunes filles reviennent sur les lieux de prostitution, donc c'est un travail de longue haleine.

**Une fois que les mineures ont confiance dans les institutions, nous les intégrons dans l'enquête pénale.** Cette étape peut impliquer des difficultés d'ordre pratique pour nous, car elles sont éloignées de la région parisienne et elles ne peuvent pas revenir pour déposer plainte, les enquêteurs doivent alors se déplacer. Parfois l'enquête a démarré sans leur témoignage, mais suite au dépôt de plainte d'une autre victime majeure.

**Une autre complexité est représentée par le fait qu'elles sont en demande d'asile en tant que majeures.** Il a été nécessaire d'établir un dialogue avec l'OFPRA : lorsque le Juge des enfants établit

que la personne est mineure, nous demandons à l'OFPRA de fermer la demande d'asile en tant que majeure pour qu'elle bascule en demande d'asile en tant que mineure. Pour qu'une personne mineure accède à la demande d'asile, il est indispensable de désigner un administrateur *ad hoc*. Aux termes de la nouvelle loi de 2016, l'aide sociale à l'enfance ne peut plus être administrateur *ad hoc*. Comme le nombre d'administrateurs *ad hoc* formés à la question de la traite nigériane n'est pas suffisant, l'association Les amis du Bus des Femmes et en particulier Vanessa Simoni, a été désignée comme administrateur *ad hoc*.

En ce qui concerne **la désignation de l'avocat**, le procureur peut en imposer un à la mineure. Nous avons réussi à obtenir que dans le cas de traite des êtres humains, les Juges des enfants refusent un avocat choisi par la famille.

Ce système fonctionne à Paris. Aujourd'hui nous devons envisager la suite, c'est-à-dire la coopération avec le Nigeria et la prévention.

# La médiation culturelle dans l'identification et l'accompagnement des femmes nigérianes victimes de traite.

*Céline BRESSIEUX, Coordinatrice, Les Lucioles, Association ALC*

---

## L'évolution de la traite nigériane dans les Alpes-Maritimes

Les femmes nigérianes sont arrivées dans les Alpes-Maritimes en 2004 et elles représentaient à l'époque 9% de la population rencontrée dans les rues de Nice et Cannes.

Actuellement, **elles représentent 39% des 315 personnes rencontrées en 2016 à Nice et Cannes.**

Le phénomène de la traite nigériane a modifié le paysage dans la rue, ainsi que nos pratiques professionnelles.

A Nice, les réseaux nigérians ont investi les quartiers délaissés par une population française vieillissante et investi de nouveaux quartiers n'ayant jamais connu la prostitution. La ville de Cannes a été concernée par la traite nigériane beaucoup plus tard, à partir des années 2010.

Aux Lucioles, nous avons commencé à travailler avec **des médiatrices culturelles dès l'émergence du phénomène de la traite.** Au début des années 2000, Les Lucioles avaient une médiatrice culturelle russe, puis une médiatrice bulgare. En 2006, face à l'augmentation du nombre de jeunes femmes nigérianes dans la rue et à la nécessité d'adapter notre prise en charge et d'améliorer notre compréhension du phénomène, nous avons embauché Patricia, notre médiatrice culturelle nigériane.

L'accompagnement des femmes nigérianes a bouleversé le travail social, à tous les niveaux, que cela soit dans les services spécialisés et dans les centres d'hébergement, qui les accueillent. Ce bouleversement est lié à la culture, au fonctionnement des réseaux, aux enjeux, à la relation même entre le travailleur social et la jeune femme...

L'ampleur du phénomène de la traite nigériane dans notre département peut s'expliquer par le fait que nous sommes frontaliers avec l'Italie, qui est à la fois pays de destination et de transit pour le voyage par la terre. Nice est une plaque tournante où les jeunes femmes peuvent transiter avant d'être déplacées vers leur destination finale en France ou dans d'autres pays européens.

A cela s'ajoute le fait que les procédures judiciaires sur les réseaux nigérians ont commencé tardivement dans notre département. En 2012 et 2014 il y a eu deux affaires de traite et proxénétisme nigérian diligentées à Nice par l'OCRTEH et en 2016 des affaires de traite nigériane ont été initiées par des brigades locales. Ces procédures ont abouti à des condamnations définitives et à la mise en sécurité par le biais du Dispositif de plusieurs victimes nigérianes, que vous avez accueillies dans vos centres d'hébergement. Aujourd'hui **10 personnes de la communauté sont incarcérées sur Nice.**

En ce qui concerne l'évolution du phénomène, tout comme à Paris, nous avons constaté un **rajeunissement de la population.** En 2016, nous avons fait **14 informations préoccupantes. 5 jeunes sont actuellement placées dans les foyers de l'enfance.**

Pour présenter les étapes de l'accompagnement que nous proposons aux jeunes femmes nigérianes j'ai choisi de vous exposer une situation. Ensuite Patricia vous présentera comment les jeunes femmes vivent la rue, comment elles vivent dans les centres d'hébergement et son travail avec elles.

---

## Hope

« Je vais vous raconter l'histoire d'une femme prostituée, notre histoire, l'histoire de notre rencontre et du chemin qu'on a fait ensemble. Après réflexion, je me suis dit que c'était la meilleure façon d'aborder le « sujet ». Pas le sujet de la prostitution, vous m'aurez compris, « le sujet » en tant qu'être humain.

Cette histoire n'est pas l'histoire d'une femme, mais de plusieurs que j'ai mixé afin de préserver l'anonymat et de ne pas faire d'une histoire, l'histoire exemplaire. Il n'y a pas d'exemplarité, pas de modèle, pas de victimes parfaites ni de personne misérable.

Voilà comment tout commence :

Il est 1h du matin, il fait 3 degrés, on est en plein mois de février. Patricia et moi sommes dans notre petite kango. Notre maraude a déjà commencé depuis 3h et on a rencontré une quinzaine de personnes qui se prostituent sur la voie publique. **Ça fait déjà dix ans qu'on travaille ensemble, le binôme est bien rôdé.** Les filles nous connaissent. Nos jours de tournées sont fixes, c'est un avantage et un inconvénient aussi... Certaines filles nous attendent ce jour-là et d'autres nous évitent.

Dans une rue perpendiculaire à Gambetta, on voit un groupe de 3 jeunes femmes. **Parmi elles, il y en a une qu'on ne connaît pas, c'est une « nouvelle ».** On a rencontré 315 personnes différentes en 2016 dans les rues de Nice et Cannes. Majoritairement des femmes à 83% et à 17% des transgenres. Un peu de physionomie, de la mémoire et une bonne connaissance du secteur font partie du professionnalisme, pour le reste c'est de la dentelle, du cousu main, du sur mesure.

Les rues ont changé en 15 ans. La prostitution nigériane qui représentait 9% de la population rencontrée en 2004, représente aujourd'hui 39%. De nouveaux axes de prostitution ont été investis par la communauté comme le quartier d'affaires de l'Arénas ou d'autres qui avaient été délaissés par une population française vieillissante. Les personnes prostituées françaises représentaient 14% en 2004 contre 5% aujourd'hui.

Dans notre jargon, on appelle ça un « premier contact ». Il faut faire vite. Parfois, un client passe avant nous et on revoit la fille des mois plus tard... ou jamais.

**Il y a une espèce d'urgence, de fébrilité aussi quand on fait un premier contact...** On prend la carte de visite de l'association dans la bonne langue parce que nous avons 18 nationalités. Avant d'aller lui parler, on sait déjà une chose sur elle : elle vient de commencer la prostitution.

Ça on le sait parce qu'il y a des marqueurs qui ne trompent pas : elle est entourée par un groupe, elle ne sourit pas, son regard est fuyant, il n'y a pas d'assurance dans sa posture.

On descend de la voiture, on salue tout le monde, on propose une boisson chaude, un petit gâteau. On y va tranquillement parce que la fille est effrayée, elle regarde ses copines et ses yeux leur posent la question : « qu'est-ce que je dois faire, qu'est-ce que je dois dire ? ».

Alors on se présente par nos prénoms et on lui demande le sien.

**C'est banal de dire son prénom, a priori ça n'engage à rien. Mais pas là, pas dans la rue.** Demander un prénom, c'est demander une identité. Alors, la jeune fille a un petit temps d'hésitation, coup d'œil furtif vers sa copine, comme à la recherche de son approbation, d'un signe, d'une aide... : « Hope, je m'appelle, Hope ».

Alors, on lui tend notre carte de visite et on lui explique que notre association s'occupe des filles qui « travaillent dans la rue » et qu'on peut lui apporter une assistance administrative, médicale... Les mots coulent, la présentation est rodée, on fait court, simple et pragmatique. Hope ne nous regarde pas, elle regarde la carte. A la fin de la présentation, elle relève la tête et elle fait un petit sourire. Elle a retenu le mot « docteur ». Elle voudrait en voir un.

On l'invite à venir à l'association quand elle veut pour qu'on l'accompagne.

La rencontre touche à sa fin. Les filles demandent des préservatifs. On donne des conseils sur l'utilisation et surtout sur ce qu'il faut faire si le préservatif craque. Hope nous adresse un respectueux « *thank you, ma !* ».

On remonte dans la voiture et on note dans notre petit carnet le pseudo de cette jeune fille et le lieu de la rencontre. On essaye de la décrire physiquement pour ne pas l'oublier et pour pouvoir la reconnaître la fois suivante. Finalement, on ne sait pas grand-chose d'elle. Pourtant, on y a mis du nôtre, le sourire, la voix, la réassurance... mais on le sait, la confiance ne se demande pas, elle se gagne. **Il y a des choses qu'on ne peut pas aborder en groupe dans la rue.** On va essayer de la faire venir à l'association pour pouvoir lui parler en privé. **Voir un médecin : ce sera ça notre porte d'entrée avec Hope.** On espère juste qu'elle pourra venir à l'association, mais si ce n'est pas le cas, on reviendra la voir, ici, dans la rue. C'est ça aussi notre force.

Et c'est ce qui se passe. Hope ne vient pas. Un mois, deux mois, trois mois... On retourne dans la rue. On la revoit régulièrement. Elle est polie, elle nous sourit. A chaque fois, elle nous dit qu'elle va venir à l'association, mais elle ne se déplace pas. Elle change physiquement, elle porte une perruque, elle se maquille plus et maintenant elle se tient au bord de la route, le regard vers les voitures. L'assurance arrive. La carapace protège du froid et du reste.

Quatre mois après notre première rencontre, Hope vient finalement frapper à la porte de l'association. Elle nous raconte qu'elle s'est faite agressée par un client 4 jours plus tôt. Il l'a frappée à la tête avec un objet alors qu'ils étaient dans la voiture. Elle ne veut pas déposer plainte, elle n'a pas envie d'aller à la police. Elle veut voir un médecin.

On lui demande si elle a des papiers, la sécurité sociale, quelque chose pour que l'on puisse aller à l'hôpital en urgence. Pas de sécu.

Coup de fil à l'assistante sociale de l'hôpital pour qu'on puisse bénéficier d'un bon de gratuité en urgence. La réactivité est à 100%, ils nous connaissent bien... On prend un dossier de sécu vierge pour le faire tout de suite et on file à l'hôpital.

Dans la voiture, j'essaye de parler avec elle, de lui poser quelques questions, mais elle tourne la tête et elle ferme les yeux. Je sais qu'elle a attendu le dernier moment pour venir, parce que la douleur était insupportable. **Elle me dira plus tard, qu'elle avait peur de nous parce qu'elle avait entendu dire qu'on travaillait avec la police.**

On arrive à l'hôpital et on enchaîne les formalités administratives. Pas si simple quand on n'a pas de sécu, qu'on ne parle pas la langue et qu'on ne connaît pas le fonctionnement. Bureau de l'assistante sociale, bureau des entrées, salle d'attente, bureau du médecin.

Elle ne parle pas français, Hope, pas encore. L'interne ouvre la porte, il veut voir Hope seule et m'évince. Je me rassois et j'attends. 3 minutes, la porte se ré-ouvre. Le médecin me regarde et me sourit cette fois-ci. Il me demande si je peux venir l'aider.

Pas de souci, c'est pour ça que je suis là. **Faire la « médiation »** comme on dit. J'explique au médecin que je suis assistante sociale. Il me dit qu'il ne comprend pas comment Hope s'est faite cette blessure. Elle a dit qu'elle était tombée. Je jette un coup d'œil à Hope, elle ne veut pas dire qu'elle se prostitue. Elle veut qu'on la soigne sans lui poser de questions. Mais ici, on pose toujours des questions, beaucoup, beaucoup de questions.

Alors, j'explique au médecin que je fais partie d'une association qui s'occupe des victimes et qu'elle a reçu un coup par une tierce personne, il y a quatre jours. J'utilise volontairement « victime » au lieu de « prostituée » pour que la suspicion laisse place à l'empathie. Je ne devrais pas, je devrais me battre contre le stigmate, mais pas maintenant. Moi aussi j'aimerais bien qu'on fasse vite pour la soigner...

Il faut l'opérer car la plaie est infectée et venir la chercher après à cause de l'anesthésie.

Je demande à Hope si elle a une personne de confiance qui peut venir la chercher : elle me dit « non, il n'y a que toi ».

**Elle est entourée mais bien seule aussi...**

A chaque accompagnement, **on veut croire qu'on a un peu gagné sa confiance**. Il y a eu un peu d'échanges, des regards, des sourires, des mercis. Mais quand on doit faire le compte rendu dans le dossier ou en réunion d'équipe, on se rend compte du peu d'éléments recueillis, des bribes, des incohérences et il ne reste que le ressenti d'avoir malgré tout avancé un peu... mais il y a de la frustration aussi.

On distille des informations au goutte à goutte pour ne pas l'effrayer, pour ne pas la mettre en danger. Mais quand on sent qu'elle est réceptive, et qu'on a un peu de temps devant nous tout y passe, on tente tout : la question de l'avenir, des papiers, de la protection, de la prostitution, des violences, de la peur...

Le silence règne. Je brasse de l'air avec mes paroles. Mais soudain, Hope plante ses yeux droits dans les miens et elle me dit « si j'arrête, tu peux me trouver du travail ? »

A mon tour de répondre aux questions. Et pas n'importe quelles questions, des simples, des vraies, des pratico-pratiques.

Son regard droit dans le mien me dit mon impuissance, me dit mes limites : « Quel est ton pouvoir pour changer ma vie ? Vas-y montre-moi tes cartes puisque tu me demandes de dévoiler les miennes. »

Dans son regard, il y a de la force, de l'impertinence, de la provocation ! Jusqu'à maintenant j'avais l'impression que son corps et son esprit étaient dissociés. Mais là, elle est bien là en face de moi, son corps et sa tête et elle attend sérieusement que j'élaboré ma réponse.

J'ai un rire nerveux. Ma réponse est toute faite puisque ce n'est pas la première fois qu'on me pose cette question. « Pour pouvoir travailler, il faut déjà avoir les papiers et pour avoir les papiers, il faut expliquer ta situation dans le cadre de ta demande d'asile. La France peut te protéger si tu es en danger, si quelqu'un t'oblige à faire quelque chose que tu ne veux pas et si tu as peur de rentrer dans ton pays. Mais, il faut raconter dans les détails, tout dire. Sinon tu peux aussi porter plainte si quelqu'un te force à travailler dans la rue et l'Etat te donnera les papiers pour vivre en sécurité et trouver un autre travail. »

A la fin de mon super laïus sur les mesures de protection, je jauge l'impact... bof... je lui demande ce qu'elle en pense ? Pas vraiment d'expression sur son visage.

« Est-ce que c'est sûr que j'aurai les papiers ? Tu pourras me trouver du travail ? Et un appartement ? J'aurai de l'argent ? »

Mes réponses se font plus évasives, les rôles s'inversent. « Ça dépend... il faut que tu dises vraiment tout et ça prend du temps. On pourra faire une demande pour que tu ailles dans un foyer et il faudra que tu apprennes la langue avant de pouvoir travailler. » **Je sais que la route va être longue et l'accès n'est pas « gratuit », il faut « parler ».**

Ça se complique mon explication, les garanties sont minces et les exigences énormes. C'est elle maintenant qui m'évalue. J'ai l'impression d'avoir baissé dans son estime. Il faut qu'elle parle, qu'elle lève le secret, qu'elle se mette en danger mais contre quoi en échange ? Qu'est-ce que je lui assure ? Quelles sont les garanties ?

Elle me dit qu'elle va y réfléchir.

Je sais qu'elle doit prendre en compte beaucoup de choses. Mettre dans la balance, les risques et les bénéfices. Les bénéfices, c'est ma partie. Alors pour qu'elle y croit, il faut que j'y crois aussi. C'est la base. Et je sais que je n'ai pas été très convaincante, alors on y reviendra plus tard.

Elle vient dans nos locaux du bd Joseph Garnier pour qu'on l'aide à lire son courrier. Les visites sont irrégulières. Parfois, elle prend RDV et elle ne vient pas. Parfois elle vient sans avoir pris de RDV.

**Faut s'adapter.** Serait-ce une stratégie pour que je ne prenne pas le temps pour elle ? Pas le temps pour poser les questions, aller sur le fond ?

**Elle vient de recevoir son rejet de l'OFPRA pour sa demande d'asile, et elle veut faire appel.** Elle sait maintenant que les papiers sont la seule porte de sortie. Moi je me garde de lui dire que c'est la première porte et qu'il y en a encore beaucoup d'autres derrières. Je lis son récit pour la première fois, alors que ça fait déjà un an qu'elle est là. L'histoire évoque des faits de mariage forcé. Le tout

est « stéréotypé » comme dirait l'OFPRA. Hope n'arrive pas à répondre aux questions, elle se mélange les pinceaux. Elle n'arrive pas à en dire plus, elle s'énerve à cause des questions. Elle veut qu'on réécrire la même chose que dans la première demande.

On soupire en sortant de l'entretien. On n'est pas découragées, mais on est mises à l'épreuve. La balance est toujours du côté des risques. Les bénéfices ne sont pas clairs, pas surs, pas suffisants. Elle est au bord, tout au bord, mais ça ne vient pas, pas encore.

**Cinq mois plus tard, Hope revient. Elle s'est encore faite agresser par un client.** Elle a eu peur, peur de mourir cette fois ci. Elle débite un flot de paroles comme jamais. Il y a de la colère et de la rage dans ses mots. **Elle dit qu'elle en a marre, que ça suffit**, qu'elle ne veut pas risquer sa vie pour de l'argent. Ça fait 1 an et demi qu'elle est en France et elle ne voit pas le bout. Sa dette s'élève à 50000 euros et elle n'en a payé que 15000. C'est trop long, trop dur, elle n'y arrivera pas.

Cette fois-ci on y voit plus clair. On lui dit qu'on peut l'éloigner de Nice et la placer dans un foyer en sécurité. **C'est le dispositif Ac.Sé comme Accueil Sécurisant.** Qu'on peut modifier son récit devant la Cour pour qu'elle puisse obtenir une protection et donc des papiers qui lui permettront de travailler et de vivre en paix.

Elle est d'accord, elle dit oui à tout, mais c'est tellement rapide et cette fois-ci elle pose tellement peu de questions, que je me demande si elle mesure bien ce que ça implique. Elle veut juste en finir. Nous, **on appelle ça l'élément déclencheur**, autrement dit la goutte d'eau, le seuil de tolérance.

Elle tremble, elle a le souffle court. Elle veut appeler sa mère pour lui expliquer la situation. Il le faut car dans peu de temps, la famille de sa madame ira voir sa mère au pays, car Hope vient de rompre le contrat, le serment.

- Elle ne doit pas s'enfuir
- Elle ne doit pas donner sa madame à la police
- Elle doit payer sa dette jusqu'au dernier centime

Sinon...

Elle sombrera dans la folie, son ventre gonflera et elle mourra.

La mère d'Hope s'est portée garante lors du rituel vaudou. Elle est engagée aussi ; alors si sa fille s'enfuit, elle est aussi responsable. On ne peut pas faire grand-chose pour protéger sa mère au pays et c'est Hope qui va devoir assumer seule la responsabilité de ce qui va suivre.

On fait **le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence** hors de Nice. Ils connaissent aussi la problématique et la réactivité est là. On prend la voiture, on sort de Nice, on va à l'hôtel. C'est bien d'avoir un toit sur la tête, un endroit où se reposer, mais il faut dire la vérité quand on débarque dans la chambre d'un hôtel d'urgence, ce n'est pas franchement réconfortant. Lit en fer, sanitaires dans le couloir et pas de cuisine, ni de micro-ondes. Pour ce soir, elle n'a pas faim, elle veut juste dormir. Je lui conseille d'éteindre son portable.

Hope reste un mois dans cet hôtel, car je dois finaliser son nouveau récit, prendre attaché avec un avocat et attendre une place dans le dispositif Ac.Sé pour l'éloigner de Nice. **C'est long**, elle en a marre, elle voudrait que ça aille plus vite. Elle voudrait prendre des cours de Français et faire quelque chose de ses journées. Elle n'a pas d'autorisation de travail, Hope, donc il va falloir qu'elle prenne son mal en patience. Il faut attendre la convocation à la CNDA et ça peut prendre encore plusieurs mois, un an même...

Mais, je sais que ce n'est pas gagné, ce n'est pas du 100%, ça ne dépend pas de moi, ce n'est pas moi qui prend la décision. Et maintenant, elle a confiance, elle se fie, « je suis celle qui sait », celle qui maîtrise le contexte, les lois.

Au bout d'un mois, **il faut partir à 600 km d'ici dans un foyer** du dispositif AcSé. Je l'accompagne jusqu'à là-bas. Elle ne choisit pas l'endroit bien sûr, ni le type d'hébergement. Elle appréhende. On arrive sur place. L'accueil est chaleureux, les partenaires sont sensibilisés à la question. L'heure est à la passation du dossier, à la transition ... une forme de rupture quand même d'un côté comme de l'autre.

Il n'y a pas de cuisine dans sa chambre et elle va devoir apprendre à vivre en collectivité. Il y a des règles : pas de visiteurs, fermeture du portail à 22h, repas à heures fixes, rencontres obligatoires avec les travailleurs sociaux. Je la vois se décomposer... je sais que les débuts vont être difficiles. On va rester en lien avec Hope, elle a mon numéro de portable professionnel. Je l'avertis que je ne répondrai pas toujours à ses appels et que c'est à ses nouveaux travailleurs sociaux qu'il faut qu'elle parle maintenant.

On se quitte avec émotion comme toujours.

Les jours et les mois qui suivent Hope m'appelle, elle ne fait pas grand-chose dans le foyer parce qu'elle n'a toujours pas été convoquée par la CNDA. Elle n'a donc pas d'autorisation de travail et elle ne peut pas commencer son insertion. En fait, elle n'est pas encore reconnue comme « victime ». Elle prend des cours de Français deux fois par semaine, mais ça ne lui suffit pas, elle s'ennuie. Elle en veut à ses travailleurs sociaux de ne pas faire plus pour elle. **Elle est en colère** parce qu'elle pensait que ce serait différent, que le plus dur était derrière elle. Elle trouve que le foyer ressemble à une prison avec toutes ses règles, elle ne se sent pas libre.

**La convocation à la CNDA arrivera 6 mois plus tard**, ce qui équivaut à 2 ans de procédure. L'enjeu est énorme, Hope a la pression. Il faut qu'elle raconte tout devant des juges cette fois-ci. Il faut qu'elle soit convaincante, qu'elle ne fasse pas d'erreurs, qu'elle prouve qu'elle est en danger si elle rentre dans son pays. Elle n'a pas déposé plainte, ce n'est pas une obligation, mais c'est une garantie pour la cour alors il va falloir qu'elle s'explique, qu'elle argumente. Il faut amener des preuves matérielles. Le déclaratif ne suffit pas.

3 semaines plus tard Hope reçoit la décision. Elle appelle pour m'annoncer la bonne nouvelle. **Elle a obtenu un statut de réfugié**. Elle va avoir une carte de résident de 10 ans. Elle est folle de joie et nous aussi.

Elle va enfin pouvoir commencer son processus d'insertion. Mais, à partir de maintenant elle ne touchera plus les 300 euros de son allocation pour demandeur d'asile, car elle a été reconnue réfugiée. Elle ne pourra pas non plus prétendre au RSA car elle a moins de 25 ans. Il va falloir qu'elle accède à un emploi vite très vite mais je sais déjà que ça prendra du temps...

(© Céline Bressieux)

---

Le Nigeria est un grand pays aux habitudes et au système institutionnel très différents de la France. Le système de protection sociale par exemple n'existe pas.

Dans mon travail de médiatrice culturelle, une de mes fonctions est d'expliquer aux jeunes femmes nigérianes **comment cela fonctionne ici en France**. Pour cela je discute beaucoup avec elles dans le cadre d'entretiens formels, par exemple pour la rédaction des récits d'asile, ou de façon moins formelle, par exemple lors des accompagnements vers les services de santé.

Les filles partent de l'Etat d'Edo, au Nigeria et arrivent en Europe avec des fausses promesses. L'Europe est idéalisée comme étant un lieu où les problèmes, le chômage, la précarité n'existent pas et où il est possible de s'enrichir rapidement. Lors de mes entretiens avec elles, j'essaye de leur expliquer **la réalité ici en France**.

Si les jeunes femmes originaires des villes commencent peut-être à être sensibilisées aux risques de la traite des êtres humains, les proxénètes cherchent désormais leurs victimes dans des villages de plus en plus reculés, où l'information et les messages de prévention ne sont pas encore arrivés. De plus, les réseaux font maintenant arriver des mineures car elles sont plus vulnérables et donc plus faciles à contrôler.

Au cours des entretiens avec les filles que je rencontre à Nice et à Cannes, ou avec qui je m'entretiens par téléphone, lorsqu'elles sont accueillies dans vos établissements, je constate également que **les familles sont parfois partie prenante de la traite de leurs filles**. En effet, au Nigeria c'est l'argent et non pas la loi qui prime : on peut tout acheter. Et les proxénètes n'hésitent pas à proposer de l'argent aux familles pour obtenir leur consentement au départ des jeunes femmes.

Pour informer les jeunes femmes nous avons imaginé de créer un outil que vous, les partenaires d'Ac.Sé, vous pourrez utiliser, soit pour le montrer aux jeunes femmes nigériaines, soit pour vous en servir comme support pour discuter et échanger entre vous. Ce sont des clips que j'ai réalisés avec des filles nigériaines qui ont décidé de partager leur expérience et de transmettre ce qu'elles ont appris aux autres, qui sont encore en situation d'exploitation. En travaillant sur ce projet nous avons abordé plusieurs thèmes.

A l'origine de cette idée de créer des clips vidéo pour d'autres jeunes femmes nigériaines, c'est l'arrivée des mineures dans la rue. Certaines femmes ont souhaité faire profiter les autres qui venaient d'arriver de leur expérience, elles ont voulu les soutenir. Il y a une volonté de la communauté de protéger les jeunes. Nous avons l'impression que le seuil de tolérance a été atteint par rapport à la traite des mineures, ce qui fait que certaines femmes ont décidé de se mobiliser.

Le fait de faire passer ces messages par les femmes nigériaines elles-mêmes permet de rassurer les jeunes filles nouvellement arrivées, qui ont la consigne de ne pas parler ni d'écouter les travailleurs sociaux. Ces derniers sont présentés par les réseaux comme des personnes dangereuses.

### **La confiance**

**Nous avons parlé de la confiance.** C'est une grande question. Dès le départ du pays elles ont été trompées et ici elles ne se font pas confiance entre elles, elles ne font pas confiance aux autres, que cela soit les travailleurs sociaux ou la police. C'est difficile pour une personne qui a été trahie une fois, deux fois, trois fois, de pouvoir à nouveau faire confiance à quelqu'un.

## L'accueil et la vie en centre d'hébergement

Nous avons parlé des « **government houses** », c'est-à-dire les centres d'hébergement... A ce propos, certaines femmes nigérianes ne veulent pas intégrer des centres d'hébergement, car d'autres les ont découragées, en leur disant qu'il y a trop de règles à respecter, qu'elles ne peuvent pas recevoir d'amis, que la cuisine n'est pas bonne... ainsi elles n'arrivent pas à faire confiance aux travailleurs sociaux et refusent la prise en charge. Dans le clip les jeunes femmes font passer des messages à la fois aux jeunes filles, qui hésitent ou qui voudraient intégrer un lieu d'accueil ainsi qu'à celles qui y sont déjà et elles ont également des messages pour les travailleurs sociaux. Elles abordent les points positifs et les points plus difficiles : notamment l'alimentation, ainsi que la notion de privation de liberté.

Les jeunes femmes nigériaines parlent de **lenteur de l'administration**. Celles qui rentrent dans les centres d'hébergement s'attendent à obtenir rapidement des papiers parce qu'elles ont déposé plainte ou à obtenir le statut de réfugié parce qu'elles sont en danger au Nigeria, mais cela prend du temps. Elles doivent attendre des mois et cela est difficile pour elles. Elles se sentent à nouveau trompées. Elles ont l'impression que rien ne se passe pour elles, certaines vont deux ou trois fois par semaine aux cours de français et pour le reste du temps elles ne font que peu ou rien. Elles restent dans leur chambre et elles se sentent frustrées.

**La question du temps est fondamentale** : le temps pour avoir des papiers, le temps pour obtenir un travail... les femmes qui ont participé aux clips suggèrent à leurs sœurs de parler, de verbaliser leurs difficultés avec les travailleurs sociaux.

En effet, quand je discute au téléphone avec elles, certaines me font part de **leur solitude**. Lorsqu'elles étaient dans la rue, elles vivaient avec d'autres femmes nigériaines, elles étaient en contact avec leurs familles, alors que souvent dans les foyers elles se retrouvent du jour au lendemain isolées. Les seules personnes avec qui elles sont en lien sont les travailleurs sociaux. Parfois les jeunes femmes me disent qu'elles auraient besoin d'un mot gentil, d'un encouragement, comme leurs mères ou d'autres membres de leurs familles pourraient le faire.

**J'essaye alors de les rassurer, je m'inquiète sur comment elles vont**, pourquoi elles ne mangent pas, je les encourage à tenir bon, même si la procédure est longue. Dans leur isolement, il est important d'être présents et par exemple de les accompagner physiquement dans leurs démarches, au moins la première fois qu'elles doivent se rendre à l'hôpital ou à la préfecture par exemple.

Dans le clip sur les lieux d'accueil les jeunes femmes qui y ont participé abordent la question du « *take care of somebody* » : de prendre soin de quelqu'un. Elles expliquent que pour elles prendre soin ce n'est pas juste donner un toit et de la nourriture. Une fille précise que : « prendre soin c'est aussi me demander comment je vais, c'est de faire la démarche de venir me voir, quand je ne parle pas ». Les très jeunes femmes qui n'ont pas de famille, ni de personnes de confiance ici en France, peuvent être amenées à **transposer sur le travailleur social cette fonction parentale**. C'est une question que nous pouvons nous poser en équipe. Educateur ça veut dire avoir un rôle éducatif et qu'est-ce que ça veut dire donc avoir ce rôle éducatif ?

Dans la construction de la relation de confiance avec les travailleurs sociaux, il y a beaucoup de difficultés et frustrations de part et d'autre. Les jeunes femmes qui ont participé aux clips donnent des conseils aux autres filles nigériaines, mais ce travail a été aussi thérapeutique pour elles-mêmes.

## « Victoria's Voice # la confiance »

*Kim, Caroline et Pink, auteures du premier numéro de « Victoria's Voice »*

---

Nous sommes les auteures du livre « Victoria's Voice ». Le premier numéro s'appelle « La confiance ». Nous sommes un groupe de cinq femmes, un groupe d'anciennes victimes de la traite et ce livre est le témoignage de nos vies. Nos parcours sont différents, mais nos histoires se ressemblent. Nous voulons dire que la traite et la prostitution n'étaient pas notre choix. C'est pour cela que nous sommes là et que nous avons formé ce groupe : le groupe de « Victoria's Voice ».

Au début ce n'était pas facile de parler, la confiance est difficile à construire, mais par le biais du Bus des Femmes, nous nous sommes rencontrées et nous avons travaillé ensemble. L'objectif c'est de promouvoir l'espace collectif pour penser et changer les choses sur les questions de traite des êtres humains, à partir du point de vue des personnes victimes.

La photo sur la première de couverture du livre représente l'amitié, l'unité et nos corps. Nos corps comptent beaucoup. Nos corps sont notre dignité. Sans dignité on peut difficilement s'impliquer dans la vie. Sans s'aimer soi-même et sans aimer les autres, on ne peut pas prendre part à la société.

Ce livre parle de la vie une fois obtenus les papiers, de la vie après avoir lutté contre la traite. Il aborde les questions du travail, de l'hébergement, de la vie avec les autres, mais aussi la traite, la solitude, la famille et l'amour.

Le plus important à souligner ici c'est que sans confiance, nous n'aurons jamais pu nous réunir et travailler à ce livre.

### Le rejet social

Tous d'abord je vais vous parler du **rejet social**, de ce qui se passe quand les victimes de traite parlent de la traite.

Quand on décide de parler à la police ou aux associations, aucune personne nigériane ne viendra plus vers nous. Les autres personnes de la communauté ne veulent plus avoir à faire avec nous, car **nous avons enfreint la première règle : celle de ne pas parler**. Toute la communauté nigériane nous verra comme un traître. Tous les membres de la communauté vont apprendre ce qui s'est passé, même s'ils sont dans d'autres villes, et beaucoup de mensonges sont proférées sur nous.

### La solitude

Le deuxième sujet que je vais aborder ici c'est **la solitude**. Quand on décide de parler à la police nous n'avons plus d'amis et nous nous sentons vraiment seuls. La solitude va devenir comme un second nom. Les amis, la famille nous jugent et méprisent pour notre choix.

Quand on parle à la police ou aux associations, on est ostracisées de la communauté nigériane. Les personnes de la communauté qui osent encore nous adresser la parole risquent elles aussi d'être rejetées ou punies. Il sera également difficile d'avoir un petit ami.

Si la communauté nous rejette, nous sommes seules, car avoir des amis en dehors est difficile. La plupart du temps les gens nous demandent comment nous sommes arrivées en France, où sont nos parents, qu'est-ce que nous avons fait jusqu'à présent. Et si nous leur racontons ce qui s'est réellement passé ils vont nous juger.

La langue est aussi une barrière pour communiquer avec d'autres personnes.

Nous nous retrouvons alors seules. Personne ne peut vraiment vivre sans le soutien des autres, c'est pour cela qu'il faut comprendre que c'est très difficile.

### La confiance

Je vais également aborder **la problématique de la confiance**. Les femmes nigérianes n'arrivent pas à faire confiance, en particulier aux travailleurs sociaux. Moi-même j'étais dans cette situation. Tous les gens que j'ai rencontrés depuis mon départ du Nigeria m'ont trahie et m'ont utilisée. Alors, je n'arrivais plus à croire ce qu'on m'expliquait et à faire confiance aux travailleurs sociaux.

La première raison pour laquelle je ne suis jamais allée en foyer c'est que je n'arrivais pas à faire confiance en qui que ce soit. Le seul endroit où j'ai pu aller c'était le Bus des Femmes, mais là aussi ce n'était pas évident. Alors je n'aurais jamais pu partir dans une autre ville (par exemple dans le Dispositif Ac.Sé) car j'avais peur de ce qui allait se passer après pour moi.

Je craignais que si je racontais mon histoire, on allait me juger. Encore maintenant j'ai cette crainte : par exemple il n'y a pas longtemps je suis allée chez le dermatologue pour des problèmes d'acné. Le médecin a vu des marques que j'ai sur certaines parties de mon corps et m'a demandé comment j'avais eu ces cicatrices. J'ai répondu que c'était à la suite d'un accident. J'ai dû mentir, même si ce n'était pas vraiment mon intention, mais je ne veux pas non plus voir sur le visage des personnes cette expression de jugement ou de pitié.

Peut-être dans vos foyers vous accueillez des femmes qui ont du mal à vous faire confiance. Mon seul conseil c'est d'être patients et de leur laisser le temps de vous faire confiance.

Cela est difficile, car nous avons été trompées. Quand nous avons quitté le Nigeria la première personne à qui nous avons fait confiance c'était notre madam. Et tout ce qu'elle nous a dit c'était un mensonge.

Maintenant nous avons décidé de nous réunir pour travailler ensemble mais au début ce n'était pas évident pour nous.

### Nos projets à venir

Notre prochain travail concernera les mineurs. Quand je suis arrivée en France en 2008, j'avais 15 ans. Je sais que je n'étais pas la seule mineure à l'époque, mais actuellement elles sont vraiment très nombreuses. Le Bus des femmes a aidé beaucoup de mineures à sortir de l'exploitation, mais beaucoup restent dans la rue.

Les mineures suivies par le Bus des femmes travaillent actuellement sur le deuxième numéro de ce livre et moi aussi je ferai partie du groupe de travail.

Le troisième projet porte sur les *madams*. Nous voulons comprendre qu'est-ce qui fait que certaines deviennent *madams*.

### La méthodologie de travail au sein du groupe

Je vais vous parler de comment nous avons constitué ce groupe et comment nous avons travaillé pour écrire ce livre.

Le premier problème pour rédiger ce livre était la confiance. Au début j'avais du mal à faire confiance aux autres filles du groupe. Je pensais que je pouvais faire confiance uniquement à ma

famille, à ma mère et à Dieu. Quand je suis venue en Europe j'ai perdu la confiance. Maintenant la seule « personne » en qui j'ai confiance c'est le Bus des Femmes.

Quand on m'a proposé de participer à ce groupe j'étais effrayée : je ne voulais pas raconter mon histoire à d'autres personnes. Mais au fur et à mesure, j'ai commencé à faire confiance aux autres filles du groupe, qui maintenant sont devenues mes amies.

Dans le cadre de ce travail de groupe, nous avons interviewé d'autres filles. Après avoir écouté les histoires des autres, j'ai pensé que finalement mon histoire n'était pas la pire.

Ce n'est pas facile de venir en France, ici nous nous retrouvons seules sans famille, sans père ni mère, sans amis, la seule personne en qui ont fait confiance c'est notre madam, mais à la fin c'est la personne qui va nous tuer. Nous ne pouvons pas non plus avoir confiance entre nous, au sein de la communauté, car certaines filles pourraient aller raconter à la madam ce que nous sommes en train de faire. Nous ne faisons pas confiance non plus à notre petit copain.

Alors, moi aussi je vous demande d'être patients avec les filles, car ce n'est pas facile pour elles de vous croire.

### [Un extrait du livre Victoria's Voice](#)

Je vais vous lire une interview réalisée dans le cadre de ce projet.

« Selon moi, devenir madam est le seul moyen de survivre et de faire de l'argent rapidement. Je ne pense pas que cela soit une bonne idée. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée mais quand je suis arrivée, j'ai pensé que quand j'aurais fini de payer je pourrai avoir des filles qui travaillent pour moi et qui me payent. Mais ma mentalité a changé avec le temps. Il faut informer les gens, ils n'ont aucune idée de ce qui va se passer. Toutes les madams ne sont pas mauvaises la mienne ne l'était pas ; c'est juste que je ne pouvais pas faire ce que je voulais. Elle ne me menaçait pas, elle ne me battait pas spécialement. »

« Je n'ai jamais considéré que je pourrais devenir madam, je n'ai pas aimé ce que je faisais dans la rue, je n'aurais pas pu le faire subir à une autre fille. Ça ramène vite de l'argent, mais ça ramène vite en prison aussi. J'ai voulu rester en dehors de tout ça. Avoir des enfants ça te protège aussi, je n'aurais pas pu l'assumer, leur mentir, ça vous aide à rester en dehors des problèmes. »

« Si je voulais faire ça ?! mais ce n'est pas en 2016 que je vais ramener quelqu'un. J'aurais pu le faire avant. Mais depuis que j'ai arrêté de travailler pour un proxénète, je fais mon argent, je n'ai pas envie de me retrouver en prison. Cela m'est arrivé. La police m'a dit que c'était moi que j'avais ramené des nouvelles filles dans la rue. Je leur ai dit : mais ça ne va pas la tête, moi non ! si c'était le cas, j'attendrais dans mon pays que l'argent arrive pas Western Union ! Ce n'est pas mon truc, je préfère travailler ; je préfère travailler pour mon compte que d'obliger quelqu'un à le faire et d'avoir des problèmes avec la police »

« Certaines copines m'ont demandé de les amener en France avec moi. Je leur ai dit : est-ce que t'as envie que j'aille en prison ? Que ta mère dise que je t'ai ramenée en France ? Je n'ai pas envie que les copines d'école de quand j'étais petite qu'elles sachent ce que je fais en France. Quand on me demande ce que je fais en France je réponds que je travaille dans un café, dans un supermarché, je préfère mentir. C'est mieux que je me débrouille seule. Si je gagne 150 euros, 200, 300 euros par jour, je dors tranquillement sur mon coussin dans mon lit. »

Ceci est un exemple d'une interview que j'ai réalisée. Les amies de la fille que j'ai interviewée lui ont conseillé de devenir madam, mais elle a refusé.

## Les mineures dans la rue : pourquoi ?

Je voudrais rajouter que depuis 2014, un grand nombre de mineures sont dans la rue en France. J'ai essayé de comprendre à qui est la faute.

Je pense que tout d'abord c'est la faute du gouvernement nigérian, qu'ensuite c'est la faute des parents et que pour finir c'est la faute des *madams*.

D'après moi, le gouvernement nigérian ne fait pas son travail. Les enfants sont censés aller à l'école. Mais chez les familles les plus démunies les enfants doivent travailler pour aider la famille. Sans argent au Nigeria on ne peut rien faire. Ainsi c'est facile d'aller voir une famille pauvre et demander à la jeune fille si elle veut aller en Europe. La fille n'y pense pas deux fois, parce qu'il n'y a ni argent ni de quoi manger. Elle ne va même pas penser ce qu'elle va faire en Europe. Elle veut partir car au Nigeria elle n'a aucune aide ni aucun soutien de l'état.

En ce qui concerne la famille, certains parents savent ce qui se passe en Europe, d'autres non. Ceux qui savent je les méprise. Ces parents ont une enfant qui devrait aller à l'école et à qui en réalité ils demandent de partir et d'aller gagner de l'argent. Où voulez-vous qu'elle trouve de l'argent ? Les parents ne se demandent pas comment elles vont leurs filles, tout ce qu'ils veulent c'est l'argent, sans se demander comment leurs filles ont gagné cet argent.

Beaucoup de jeunes filles mineures arrivent en Europe et elles sont encore vierges. Elles perdent leur virginité en Europe avec les clients. Cela peut avoir des conséquences sur leur santé parce que leur corps n'est pas prêt... donc je ne comprends pas pourquoi certains parents continuent de dire à leurs filles de venir en Europe.

Les parents qui ne savent pas que leur fille a quitté le Nigeria pour venir en Europe cherchent leur fille pendant quelques jours, mais ils ne font rien d'autre. Et la première fois que la fille les appelle pour les informer qu'elle est en Europe, ils ne s'inquiètent pas forcément, ils ne lui demandent pas de retourner à la maison. Ils demandent l'argent. Mais c'est de l'argent obtenu avec le sang. Elles se sacrifient pour leurs familles.

Je ne sais pas vraiment quelle est la solution à ce problème et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunies pour travailler ensemble sur ce projet et pour écouter les histoires des autres. Nous allons travailler aussi sur une recherche sur les mineures pour comprendre pourquoi, quand et comment elles sont arrivées en Europe.

---

Quand je suis arrivée en France, j'étais mineure. J'ai voyagé par avion : j'ai eu de la chance. Maintenant 99% des jeunes filles arrivent en Europe en passant par la Libye et la Méditerranée. Elles s'exposent à des risques et des dangers. La plupart d'entre elles ont été violées, elles ont attrapé des maladies. Certaines témoignent que beaucoup de filles qui venaient pour travailler pour des *madams* sont mortes dans la mer.

Nous devons travailler ensemble pour comprendre comment prévenir ce phénomène. La plupart d'entre elles ont prêté serment avant de partir. Quand elles arrivent elles doivent rembourser leur dette. Et quand elles ont fini de rembourser cette dette, elles doivent ensuite envoyer de l'argent à la famille. Ici aussi, elles rencontrent des garçons qui leur font croire de les aimer, mais qui vont leur soutirer de l'argent. Au final ces filles n'ont pas d'argent pour elles.

Quand j'étais dans la rue, je n'aurais jamais eu le courage de dire que j'avais 15 ans. C'est la même chose pour les jeunes filles qui sont dans la rue maintenant. Elles essayent de paraître plus âgées. Mais elles sont mineures et vous pouvez le voir à leur visage, à leur posture, à leurs gestes. La police

passe devant elles tous les jours et pourrait les identifier. La préfecture aussi pourrait les identifier avant même que nous les rencontrions dans la rue.

### **Les madams**

La plupart des filles craignent les *madams* et ne peuvent pas aller à la police. Les *madams* ont de l'argent, connaissent des gens influents au Nigeria. Quand les filles décident de parler, elles se mettent vraiment en danger.

Aujourd'hui certaines filles ne sont arrivées en France que depuis un an et elles sont déjà *madams* et ont déjà fait venir des nouvelles filles. Ces *madams* sont jeunes et les filles qui viennent le sont encore plus. Les mineures sont recrutées dans des villages reculés, elles n'ont pas d'éducation, ni d'information sur ce qui se passe en Europe et une fois ici elles subissent la pression des *madams* et de leurs familles qui attendent l'argent.

### **Des témoignages**

Je voudrais apporter mon expérience. J'ai un fils de 12 ans qui vit au Nigeria. Le responsable de la grossesse n'a pas voulu de cet enfant et moi je suis la première fille de mes parents à avoir un enfant sans père. J'ai vu les conditions de vie de ma famille. Je suis la fille ainée et je ne pouvais pas m'occuper seule de mon fils. Il fallait que je me batte. Quelqu'un m'a proposé de venir en Europe. Je savais que les filles viennent en Europe pour se prostituer, mais je ne savais pas dans quelles conditions. On m'a dit que je resterais dans une maison avec d'autres filles, que j'aurais quelques clients et qu'en 6 mois j'aurais remboursé tout l'argent. On m'avait dit que je devrais payer 50.000. Je pensais que c'était des nairas. C'est quand j'ai donné 400 euros à ma *madam* en pensant que j'avais terminé de la payer, que j'ai compris que les 50.000 c'était des euros. Alors j'ai tenté de calculer combien de nairas représentent 50.000 euros et je n'ai même pas pu le calculer. Lorsque je suis tombée malade et que j'ai cru que j'allais mourir, je suis allée voir ma *madam* et je lui ai dit que c'était fini. J'ai informé mes parents de ma décision. Ma mère m'a finalement soutenu et moi je l'ai aidée à déménager pour qu'elle et mon fils soient en sécurité. Ma *madam* ne peut plus les retrouver. J'ai décidé de m'en sortir, rien ne peut m'arrêter. Je vous demande d'aider celles qui sont encore sous l'emprise de leurs *madams*.

---

Personnellement quand j'ai prêté serment au Nigeria avant de partir je ne savais pas que j'allais devoir me prostituer en France. J'étais encore vierge avant de partir et la prostitution a été très difficile pour moi. La personne qui est venue me chercher au Nigeria et en qui j'avais confiance, c'est la personne qui m'a violée.

Je ne pouvais rien faire. Je n'avais pas les papiers. Je ne savais pas parler français. Je ne pouvais pas aller à la police. Alors j'ai continué ma vie et j'ai commencé à rembourser l'argent que je devais. J'ai arrêté de payer lorsque ma *madam* a menacé de me tuer parce que j'étais enceinte. Quand j'ai arrêté de payer, mon père a été tué. La femme qui m'exploitait avait envoyé des gens pour le tuer. J'ai eu des complications avec la grossesse. J'ai été hospitalisée et je perdais du sang. La *madam* m'a appelée au téléphone et m'a dit que jamais je n'aurai ce bébé dans cette planète. A cinq mois de grossesse j'ai perdu l'enfant. Alors j'ai décidé que j'allais raconter mon histoire.

Quand j'ai prêté serment je me suis engagée à payer l'argent à la *madam*. J'ai arrêté et encore aujourd'hui cette femme me cherche.

## Des conseils aux intervenants sociaux

**Pour aider les autres femmes à s'en sortir et à faire confiance aux travailleurs sociaux**, il faut d'abord prendre en compte et déconstruire les croyances juju. A cause de ces croyances les filles ont peur de parler et peur de se soustraire des *madams*. Ensuite il faut prendre en compte les menaces des *madams* notamment sur les familles.

Vous pouvez **les informer sur leurs droits**, leur expliquer le système français et les différences qui existent avec le Nigeria. **Laissez-leur le temps**. Ce n'est que petit à petit qu'elles vont prendre des décisions. Et seulement si elles voient que vous faites ce que vous dites, elles vont avoir confiance en vous.

Parfois les filles commencent à dire une partie de la vérité, par exemple qu'elles ont une *madam* au Nigeria. En général la *madam* est ici en France ou en Europe, mais c'est déjà une avancée car la fille avoue être une victime et avoir une *madam*.

Il ne faut pas oublier que c'est un crime de parler aux travailleurs sociaux. Si la communauté apprend qu'une fille a parlé celle-ci est rejetée.

En ce qui concerne le juju, le temple Ayelala est très puissant et les filles en ont très peur. Nous croyons dans le juju et lors du serment les filles s'engagent à ne pas parler aux travailleurs sociaux. Lorsqu'elles se retrouvent dans le bureau d'un travailleur social comment voulez-vous qu'elles parlent et qu'elles n'aient pas peur ?

Les *Cahiers d'Ac.Sé* sont un outil pratique et technique, édité par la coordination du Dispositif National Ac.Sé. Ils regroupent les actes des séminaires, des fiches techniques ou des documents d'analyse sur le phénomène de la traite des êtres humains et la prise en charge des personnes victimes.

Le Dispositif National Ac.Sé, créé en 2001 par l'association ALC, a pour mission l'accueil et la protection des victimes de la traite des êtres humains en danger localement. La coordination du Dispositif National Ac.Sé anime un pôle ressource national sur le thème de la traite des êtres humains.

Le Dispositif National Ac.Sé repose sur un réseau de 70 partenaires, lieux d'accueil et associations, spécialisés dans l'identification, l'accueil et l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains. Il est coordonné par l'association ALC. Il est financé par le Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE/DGCS), et co-financé par le Ministère de la Justice et la Ville de Paris.

### **Dispositif National Ac.Sé**

Boite Postale 1532 - 06009 Nice Cedex 1

Tél.: 04 92 15 10 51 – Fax : 04 93 97 87 55

E-mail : [ac.se@association-alc.org](mailto:ac.se@association-alc.org)

Site Internet : [www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)

